

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-07(FIN)

Date de convocation : 5 janvier 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 janvier, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente ; Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

Objet : Demande de subventions – Région SUD

Le président expose :

1) Risque ferroviaire :

Le département des Alpes de Haute-Provence dispose d'un réseau ferroviaire important avec des tunnels et des difficultés d'accessibilité des moyens de secours en cas de sinistre ou de blocage des voies par des soucis météorologiques.

Face à cette situation, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques prévoit l'acquisition d'unités légères tout terrain, équipées de tentes de mise à l'abri qui pourraient intervenir afin de :

- Diminuer les délais d'accessibilité à la zone d'intervention,
- Mettre à l'abri 15 victimes,
- Effectuer des norias de victimes vers le poste médical.

La Région SUD étant chargée de la gestion et de l'organisation des transports par voie ferrée, il est envisagé de déposer une demande de subvention pour acquérir un module complet.

Le montant de l'opération est estimé à 100 000 euros hors taxes.

2) Risque de feux d'habitations

La création du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière fin 2023, adoptée par délibérations concordantes des communautés de communes concernées et de l'Assemblée départementale va aboutir à l'émergence de l'un des plus grands domaines skiables des Alpes du Sud.

Outre les 180 kilomètres de pistes skiables offertes par les stations de Pra-Loup et de la Foux d'Allos, l'Espace Lumière permettra également de renforcer l'offre touristique en période estivale des vallées de l'Ubaye et du Haut-Verdon et de développer des activités « 4 saisons ».

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240125-B_D_2024-07-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

Par ailleurs, l'organisation conjointe des jeux olympiques d'hiver de 2030 par les régions AURA et SUD devrait aboutir à la création d'un centre d'entraînement et de préparation des athlètes et de leurs équipes d'encadrement dans la vallée de l'Ubaye.

La réalisation de ce complexe et l'augmentation de la fréquentation touristique du fait de la création de nouvelles structures d'hébergement au sein de l'Espace Lumière auront un impact sur les moyens en matériels du SDIS 04 et principalement pour ce qui concerne les moyens élévateurs aériens de lutte contre l'incendie.

Les centres de secours de Barcelonnette et d'Allos disposent d'un engin qui dépassera prochainement les 25 ans de mise en service, aussi il est proposé au Bureau de déposer une demande de subvention auprès de la Région SUD pour pourvoir au remplacement de ces engins de sauvetage et d'attaque.

Le montant de l'opération est estimé à 1,250 M€ hors taxes.

Il est demandé au Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser annuellement son Président à :

- Solliciter l'aide de la Région SUD,
- Déposer et signer les documents de demandes de subventions,
- Demander éventuellement les demandes de prorogations si nécessaire,
- Engager les dépenses et encaisser les recettes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL